

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-cinq avril** à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 18/04/2015

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Daniel CHALANDARD. M. Jacques HEDIN

Absents excusés : M. Christophe PITEL, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date affichage :

n° 2017-04-001

OBJET : Exercice éventuel du DPU communal sur la propriété cadastrée ZD 194.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître François TESTON, Notaire à Voiteur concernant le bien cadastré :

- ZD 194 sis 15 Chemin de Condamine d'une superficie de 1093 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur le bien indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-cinq avril** à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 18/04/2015

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Daniel CHALANDARD. M. Jacques HEDIN

Absents excusés : M. Christophe PITEL, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date affichage :

n° 2017-04-002

OBJET : Exercice éventuel du DPU communal sur les propriétés cadastrées ZD 225 et 230.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître François TESTON, Notaire à Voiteur concernant les biens cadastrés :

- ZD 225 sis 190 rue de la Sarazine d'une superficie de 1881 m²
- ZD 230 sis La Sarazine d'une superficie de 54 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le

DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT
Collectivité : COMMUNE DE DOMBLANS Opération : RENOVATION DE LA PASSERELLE PIETONNE SUR LA SEILLE Affaire N° 16 9018 D		Du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du : 25 avril 2017 <u>Etaient présents</u> : MM. Bernard FRACHON, Gilles CAMPY, Christophe CHEVASSU, Rémi COURTOUT, René DUTRUEL, Sandrine GAUCHET, Jacques GRILLOT, Sophie GUILLAUME-BELLE, Jacques HEDIN, Chantal MARTELIN, Jean NOZIERE
Date de convocation : 18 avril 2017	Nombre de Conseillers	<u>Absents excusés</u> : MM. Christophe PITEL, Chrystel MEULLE, Emmanuel RIZZI <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chantal MARTELIN
Date d'affichage :	En Exercice 15 Présents 12	
N°: 2017-04-003	Votants 12	

Objet : Avenant au contrat de Maitrise d'œuvre.

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 24 janvier 2017 retenant l'offre de maitrise d'œuvre de Georges LADOY pour un forfait de rémunération de 2 930.00 € HT et un coût prévisionnel global des travaux estimé à 20 000 € HT.

Considérant l'estimation actuelle des travaux, issue du diagnostic réalisé, faisant état d'un besoin de reprise structurelle de l'ouvrage, et s'élevant à 44 280€ HT ;

Considérant la nécessité d'inclure un Bureau d'Etudes Structures dans l'équipe de maitrise d'œuvre, Considérant la proposition d'avenant au contrat de Georges LADOY, intégrant le Bureau d'Etudes CVF et portant la rémunération à 4 830€HT ;

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Article 1 : Accepte l'avenant au contrat de maitrise d'œuvre, pour un montant supplémentaire de 1 900€ HT portant le montant du marché à 4 830 € HT et intégrant le Bureau d'Etudes CVF Structures.

Article 2 : Autorise le Maire à passer et à signer le marché correspond ainsi que toutes les pièces afférentes.

Article 3 : Précise que la dépense ainsi engagée sera comprise dans l'affaire citée en référence, et s'engage à en assurer le financement.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Bernard FRACHON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-cinq avril** à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 18/04/2015

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Daniel CHALANDARD. M. Jacques HEDIN

Absents excusés : M. Christophe PITEL, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date affichage :

n° 2017-04-005

OBJET : Opération «Communes vues du ciel » (Le Progrès).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'Opération « Les Communes vues du ciel » proposée par le Progrès.

Il explique le contenu du projet de cette édition spéciale consacrée à Domblans avec en plus la possibilité d'y adjoindre un encart séparé. La distribution sera assurée par les membres du Conseil Municipal.

Le coût du contrat serait d'environ 475 € (0,95 € x 500 exemplaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à ce projet et autorise le Maire à signer un bon de commande.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-cinq avril** à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 18/04/2015

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Daniel CHALANDARD. M. Jacques HEDIN

Absents excusés : M. Christophe PITEL, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date affichage :

n° 2017-04-006

OBJET : Revitalisation des centres bourgs- Proposition d'intervention du CAUE dans le cadre de ses Missions d'Accompagnement à la Maîtrise d'ouvrage Publique.

Vu la rencontre avec l'architecte-conseiller du CAUE du Jura en date du 31/03/2017,

Vu la proposition de mission d'Accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage Publique en terme d'urbanisme, d'architecture et de qualité du cadre de vie établie par le CAUE dont la participation financière de la Commune s'élève à 4 290 € (correspond à 60 % du coût de revient qui s'élève à 7150 € ; les 40 % complémentaires (2860 €) étant pris en charge par la Taxe Départementale d'Aménagement),

Compte tenu que le contenu de la mission consiste à :

- Etablir un diagnostic urbanistique, paysager et fonctionnel du cœur de village élargi,
- Proposer des scénarii de programmation, d'aménagements d'espaces publics et de schémas de circulations
- Animer des réunions avec les élus communaux en associant la Communauté de communes, le SCOT du Pays Lédonien, les commerçants, etc...
- Animer une réunion publique et produire des supports de présentation

Compte tenu que la mission de l'architecte-conseiller du CAUE ne pourrait pas débiter avant la fin du mois de Juin 2017 et que la participation financière serait inscrite au budget primitif de 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne un avis favorable pour poursuivre cette étude
- autorise le Maire à signer les documents afférents à ce projet

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-cinq avril** à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 18/04/2015

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Daniel CHALANDARD. M. Jacques HEDIN

Absents excusés : M. Christophe PITEL, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date affichage :

n° 2017-04-007

OBJET : Ventes d'herbes des propriétés communales. Discussion. Décision.

M. CHALANDARD propose aux membres du Conseil Municipal d'organiser une vente d'herbe sur des parcelles communales.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour organiser la vente d'herbe.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 05/05/2017